

Le patronat défend les acquis de la bipartite

Le modèle luxembourgeois n'est plus ce qu'il était. Le patronat, dans la foulée du Premier ministre, aimerait en revenir aux fondamentaux du système.

MICHEL PETIT

La bipartite en sept acquis: ce fut, mardi dernier, dans les locaux de la Chambre de commerce, l'accompagnement des vœux 2011. Vœux de bonne santé économique et financière prononcés à ses pairs par Michel Wurth, aux commandes de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL).

Des vœux qui, somme toute, s'inscrivent dans les acquis de la bipartite gouvernement-patronat, conclue mi-décembre dernier. Et qui, analyse Michel Wurth, autorise les entreprises à alléger leurs charges. Son satisfecit initial naît d'une analyse similaire des partenaires sur les origines de la crise qui a freiné de façon considérable la puissance économique du pays: déficit de croissance, manque à gagner pour l'État, emplois non créés comme par le passé, altération sensible des excédents des entreprises, méforme des finances publiques. Et d'ajouter que «le déficit actuel sera payé par les impôts de demain.»

Le moratoire sur l'indexation automatique des salaires est un acquis au bénéfice des entreprises «même s'il ne s'agit pas, glisse Wurth, d'une véritable réforme structurelle. Ce

moratoire donne du temps pour réfléchir à des bases saines.» Le gel des cotisations sociales patronales va dans cette même direction qui permet de conserver un avantage significatif sur les pays concurrents.

Michel Wurth se félicite de la neutralisation du coût patronal de l'augmentation du salaire social minimal. On se rappelle, à ce propos, que l'État a accepté d'alimenter, au rythme annuel de 25 millions d'euros (pendant 5 ans), la mutualité des employeurs.

CREDO TRIPARTITE

Les entrepreneurs ont également droit à une aide publique accrue pour la formation du personnel, une aide qui passe de 14,5% à 25% du coût de la formation. Et le président d'exhorter ses membres «à s'engager dans des actions de formation.»

La flexibilité du temps de travail reste un autre leitmotiv du patronat dont Pierre Bley se fait le porte-parole. Il intéresse tout particulièrement des secteurs comme l'artisanat et la construction. Mais peut s'adapter aussi au télétravail.

La flexibilité permettrait des prestations hebdomadaires dépassant les 48 heures en fonction des besoins du moment, des variations saisonnières.

Il faut y voir aussi, en filigrane, une réduction des coûts liés aux heures supplémentaires. Y voir aussi la possibilité de recourir au chômage partiel. Tout cela doit faire l'objet de négociations.

Négociations en tripartite? L'UEL dit vouloir en revenir au



Photo: Fabrizio Pizzolante

Le président Wurth, pas mécontent de la bipartite, exprime pourtant son espoir d'un retour à la tripartite

dialogue social d'antan qui ne soit plus entravé par des raisons «idéologiques.» Mais il s'agira, dit encore Michel Wurth, de changer la méthode. Et, à tout le moins, fixer des objectifs: sur la croissance (en revenir à 4% pour soutenir le modèle social), de qualité de croissance (diversification), de compétitivité et

de coût de production, d'inflation, d'emploi, («un vrai sujet»), d'équilibre des finances publiques. Ce que l'UEL appelle la modernisation passe aussi, dans un souci de dialogue social relancé, par une réforme du Conseil économique et social et du Comité directeur de la Caisse nationale de santé.